



DENENDEH NATIONAL OFFICE

Bureau régional de l'Assemblée des Premières Nations, Arctic Athabaskan Council, Yellowknife

5120-50^e rue
C.P. 2338
Yellowknife NT X1A 2P7

Téléphone : 867-920-2632
Télec. : 867-920-2636
Site Web : www.denenation.com



RÉUNION DES DIRIGEANTS DES DÉNÉS
Du 16 au 19 février 2009,
Yellowknife, Denendeh

MOTION 09/010-006

OBJET : SABLES BITUMINEUX DE L'ALBERTA

PROPOSÉE PAR : François Paulette (représentant), Première Nation de Smith Landing

APPUYÉE PAR : Grand Chef George Mackenzie, Gouvernement Tlicho

DÉCISION : Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE la Nation dénée a convoqué une réunion des dirigeants dénés à l'hôtel Explorer de Yellowknife (T.N.-O.), du 16 au 19 février 2009, dans le but d'aborder les questions et les préoccupations des Dénes;

ATTENDU QUE les Dénes ont conclu les traités de paix et d'amitié n° 8 en 1899-1900 et n° 11 en 1921-1922;

ATTENDU QUE ces traités devaient rester en vigueur pendant aussi longtemps que brillera le soleil, que couleront les rivières et que poussera l'herbe;

ATTENDU QUE l'Alberta a fait partie des T.N.-O. jusqu'en 1905;

ATTENDU QUE les sables bitumineux sont situés dans le territoire visé par le traité n° 8;

ATTENDU QUE les gouvernements de l'Alberta et du Canada n'ont pas assumé leurs responsabilités financières, fiduciaires et morales en matière de gestion des sables bitumineux de l'Alberta dans le respect de l'environnement;

ATTENDU QUE le gouvernement de l'Alberta a encouragé l'expansion rapide des sables bitumineux de l'Alberta sans avoir d'abord mis en place les mesures de réglementation et de protection adéquates du point de vue environnemental afin de réduire l'impact de chacun des projets ou de l'ensemble des projets combinés;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada n'a pas pris les mesures adéquates pour protéger l'eau, les poissons et les espèces migratrices;

ATTENDU QUE cette effroyable mauvaise gestion ne concerne plus seulement les Albertains, mais constitue désormais une menace urgente pour toutes les communautés situées en aval dans le bassin du Mackenzie, et un enjeu des plus critiques à l'heure actuelle en ce qui a trait aux risques pour la qualité de l'eau que posent les fuites des immenses bassins de décantation de résidus dans la rivière Athabasca;

ATTENDU QU'une rupture à grande échelle des bassins de décantation de résidus, entraînant un afflux massif et incontrôlé d'eau hautement toxique et empoisonnée dans la rivière Athabasca et dans le reste du bassin du Mackenzie, constitue une préoccupation bouleversante.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE toutes les collectivités membres de la NWT Association of Communities demandent au gouvernement de l'Alberta d'interrompre immédiatement l'expansion des sables bitumineux jusqu'à ce que les dispositions suivantes soient en place :

- 1) un plan d'urgence public advenant une brèche catastrophique des bassins de décantation des sables bitumineux;
- 2) un plan pour réparer les fuites existantes des bassins de décantation;
- 3) un plan de 10 ans visant la régénération des bassins de décantation sans causer de déversement d'effluents toxiques dans le système hydrographique;
- 4) un engagement d'utiliser des technologies produisant des résidus secs pour tout développement futur de sables bitumineux;
- 5) un engagement à effectuer des évaluations environnementales approfondies, auxquelles participeraient les collectivités des Territoires du Nord-Ouest, sur l'impact cumulatif des projets de sables bitumineux, y compris tout plan prévoyant le rejet de l'eau des bassins de décantation dans la rivière Athabasca;

ET IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE jusqu'à ce que ces conditions soient respectées, nous demanderons à tous les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et de l'Amérique du Nord de collaborer à la mise en œuvre d'une norme sur le combustible à faible teneur en carbone afin de réduire la dépendance au pétrole sale extrait des sables bitumineux ou d'éliminer entièrement leur utilisation;

ET IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le chef national des Dénés transmette cette motion aux premiers ministres de l'Alberta et des T.N.-O., au premier ministre du Canada et aux autres gouvernements et organismes concernés.

Copie certifiée conforme d'une résolution adoptée le 19 février 2009 à Yellowknife, Denendeh